

« Stop Compteur Linky ! »

Dossier « Documents d'intervention auprès des communes et des maires »

Consulter également : <http://doc.stoplunkynonmerci.org>

N°	Nom du document d'origine	Contenu
042	042-SCL-BulletinInfoCommunePloudalmezeau.pdf	Bulletin d'information de la commune de Ploudalmezeau N°1924 du 13 février 2016
044	044-SCL-bulletin-municipal-Landunvez-n1671-1.pdf	Commune de Landunvez : BULLETIN MUNICIPAL N° 1671 Vendredi 12 février 2016. Voir propagande p.7-8
067	067-SCL-CompteRenduReunionOrganiseeParERDF_Le_4_Fevrier_a_Cannes-Ecluse.pdf	Document PRIARTEM Compte rendu de la réunion publique avec l'adjoint au maire et ERDF le 4 février à Cannes- Ecluse
073	073-projet_de_deliberation_du_conseil_municipal.pdf	Projet de délibération du Conseil Municipal (Modèle : Extrait du registre des délibérations de la commune de Calès en Périgord, 20/01/2016)
076	076-SCL-LinkyAriègeRefus27Fev2016.pdf	La chaîne d'information en Ariège édition du 26 février 2016 Compteur Linky: la sous-préfecture de Pamiers valide la délibération de la commune de Loubaut
078	078-SCL-SDC_communautésDeCommunes_CC_CU_CA_SANM.pdf	Les 26 EPCI du Finistère Communautés de communes Communautés d'agglomération BMO
079	079-SCL-Linky20160301.pdf	Que penser des compteurs intelligents par Christian Pierre 01/03/2016
080	080-SCL-Annuaire_maires_2014_2020.pdf	Annuaire 2014-2020 des maires et présidents d'EPCI du Finistère
084	084-SCL-20160304-AnalyseJuridiqueDeLaNoteRavetto.pdf	Note d'analyse juridique relative au déploiement des compteurs communicants Linky sous l'angle de l'étendue des droits, obligations et responsabilités impartis aux autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité Février 2016 Remise à la FNCCR Par le cabinet d'avocats Ravetto Version du 03 03 16 à 11h
085	085-SCL-refus-du-linky-extrait-du-registre-des-deliberations-cales-en-perigord.pdf	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de Calès en Périgord le 20/01/2016

Source collecte documents : **Pierre LASSALLE**
<https://www.facebook.com/groups/1507601346202401/>
<http://doc.stoplunkynonmerci.org>

N°	Nom du document d'origine	Contenu
086	086-SCL-suggestion-pour-une-lettre-du-maire-a-ERDF-RAR.pdf	<p>Lettre-type à adresser par les maires</p> <p>Objet : Mise en danger délibérée d'autrui par les compteurs LINKY et GAZPAR, par les boîtiers d'effacement et par tous les dispositifs individuels de comptage émetteurs d'ondes radio-électriques, ci-après dénommés « dispositifs communicants », dont nous refusons le déploiement sur le réseau électrique dont notre commune est propriétaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication d'une délibération de notre Conseil municipal refusant l'installation des compteurs Linky <p>Extrait : Problème d'analyse technico-financière</p> <p>Selon la directive européenne n° 2006/32 CE du 5 avril 2006, les compteurs individuels ne doivent être déployés que si cela est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - techniquement possible; - financièrement raisonnable; et - proportionné compte tenu des économies d'énergie potentielles. <p>Or, l'analyse technico-économique réalisée par Capgemini Consulting sur la période 2011-2038 (rapport du 8 mars 2007) à la demande de la CRE (Commission de régulation de l'énergie) a délibérément omis de comptabiliser le renouvellement des matériels dès la deuxième génération (Pièce 1, p. 38) alors que la durée de vie de ces matériels n'est que de 15 ans pour les compteurs et de 10 ans pour les concentrateurs (Pièce 1, p. 27).</p>
087	087-SCL-CourrierMairesCommunesFinistere20160305.pdf	<p>Liste des adresses email des communes du Finistère utilisée pour l'envoi de la Note d'analyse juridique relative au déploiement des compteurs communicants Linky sous l'angle de l'étendue des droits, obligations et responsabilités impartis aux autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité Février 2016 Remise à la FNCCR Par le cabinet d'avocats Ravetto Version du 03 03 16 à 11h</p>
088	088-SCL-NoteJuridiqueCabinetRAVETTO_Fevrier2016.pdf	<p>Source : Ravetto Associés, Avocats à la cour, Février 2016</p> <p>Note d'analyse juridique relative au déploiement des compteurs communicants Linky sous l'angle de l'étendue des droits, obligations et responsabilités impartis aux autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité</p> <p>La présente note s'inscrit dans la réflexion initiée par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) relative aux droits, obligations et responsabilités des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité (ci-après « AODE »), des maires et des clients finals dans le cadre du déploiement généralisé des compteurs intelligents et, en particulier, des compteurs d'ERDF baptisés Linky.</p>
091	091-SCL-Deliberation20160211-MEASNES.pdf	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>COMMUNE de MEASNES</p> <p>Département de la Creuse</p> <p>Objet : Compteur linky : MA-DEL-2016-004</p>
092	092-SCL-Deliberation-ST-NIZIER.pdf	<p>Saint-Nizier-Du-Moucherotte (Isère)</p> <p>La commune annonce son refus des compteurs Linky.</p> <p>Franck Girard, maire de Saint Nizier met en avant « Le souci de protection de la santé des habitants, à commencer par celle des enfants ».</p>
093	093-SCL-CommunesRejetantLesCompteursComunicants.pdf	<p>Communes rejetant les compteurs communicants</p> <p>http://refus.linky.gazpar.free.fr/</p>

Source collecte documents : **Pierre LASSALLE**
<https://www.facebook.com/groups/1507601346202401/>
<http://doc.stoplinskyonnonmerci.org>

N°	Nom du document d'origine	Contenu
094	094 2015-11-13 094-SCL-RefusCompteursCommunicantsPourHabitantsStMacaire.pdf	Délibération 13/11/2015 Commune de 33490 Saint Macaire Maire : Philippe PATANCHON
095	095-DeliberationPremery20150922.pdf	Délibération du 22/09/2015 Commune de Premery (Nièvre) Maire : Jean Marceau
096	096-SCL-Deliberation_06_LIEUCHE.pdf	Délibération du 20/11/2015 Commune de Lieuche (06) Maire : Denise Leiboff

Source collecte documents : Pierre LASSALLE
<https://www.facebook.com/groups/1507601346202401/>
<http://doc.stoplinskyonmerci.org>